

L.E. N° 29 – LETTRES D'ENTENTE CADUQUES, INTÉGRÉES OU MAINTENUES

1. Les lettres d'entente suivantes sont caduques :

- 13-957-03 Projet pilote pour les unités de TransÉnergie, Production et Groupe technologie Direction télécommunication concernant le paiement à la personne salariée de certains avantages prévus aux lettres d'entente da la région Manicouagan.
- 14-957-23 Réorganisation des activités de maintenance, d'automatismes, d'analyse et de comportement du réseau ainsi que plan du réseau à la direction – Encadrement réseau et planification.
- 15-957-01 Renouvellement de la convention collective.
- 15-957-03 Réécriture de l'article 12.
- 15-957-04 Évaluation de la structure salariale.
- 15-957-06 Postes de technicien expert et prime de maîtrise technique.
- 15-957-28 Relocalisation des personnes salariées excédentaires de Gentilly-2.
- 15-957-28A Addenda – Lettre d'entente 15-957-28 – Nomination à un poste de personnes salariées excédentaires de Gentilly-2.
- 15-957-28B Addenda – Lettre d'entente 15-957-28 – Nomination à un poste de personnes salariées excédentaires de Gentilly-2.
- 16-957-08 Poste de technicien expert en remplacement de la prime de maîtrise technique à la division Hydro-Québec TransÉnergie.
- 16-957-29 Modalités d'intégration des salariés dans l'unité d'accréditation du Syndicat des technologues d'Hydro-Québec – Section locale 957 S.C.F.P. (FTQ)
- 16-957-37 Activité Services techniques aux clients – Comblement deuxième phase.

- 16-957-43 Règlement des cas passés des droits parentaux.
- 17-957-01 Consolidation des activités Services techniques aux client (STAC) – Comblement troisième phase.
- 17-957-16 Prolongation temporaire de l'entente sur l'affection de personnes salariées et permanentes à la coentreprise Technologies Esstalion Inc.
- 2. Les lettres d'entente suivantes sont intégrées à la convention collective :
 - L.E. n°145 : Référence annuelle pour les jours fériés
 - L.E. n°147 : Modification des unités de négociation comprises par le terme « SCFP » aux conventions collectives
 - L.E. n°148 : Appendice « K » Listes des arbitres (SCFP 1500-SCFP 2000-SCFP 5735) Annexe « K » Listes des arbitres (SCFP 957-SCFP 4250)
 - L.E. n°149 : Appendice « K » Listes des arbitres (SCFP 1500-SCFP 2000-SCFP 5735) Annexe « K » Listes des arbitres (SCFP 957-SCFP 4250)
 - L.E. n°13-957-33 : Conditions de travail de la personne salariée de la spécialité Automatismes de TransÉnergie assignée au poste Outardes de la région Manicouagan
 - L.E. n°16-957-12 : Ajout de l'article 22.07
 - L.E. n°16-957-32 : Règlement de griefs – temps de transport et temps d'attente – et – amendements aux lettres d'entente : MAN-2, MAN-2A, MAN-4, MAN-4A, MAN-9, MAN-10 et 13-957-36
 - L.E. n°17-957-28 : Amendement à la L.E. MAN-3B